



SEINE-MARITIME
- LE DÉPARTEMENT -

Rouen, le - 9 FEV. 2021

DGA AMÉNAGEMENT ET MOBILITÉS
DIRECTION DES PORTS DÉPARTEMENTAUX BACS ET VOIES VERTES

Dossier suivi par : Réjane LE GUILLOU
Tél. : 02 35 63 66 59
mél : réjane.leguillou@seinemaritime.fr

MADAME LÉA LASSARAT
PRÉSIDENTE DE LA CHAMBRE DE
COMMERCE ET D'INDUSTRIE
SEINE ESTUAIRE
181 QUAI FRISSARD
76600 LE HAVRE

OBJET : Concession du Port de Fécamp - Mise en demeure

Madame la Présidente,

Je suis au regret de déplorer à nouveau les manquements de la CCI Seine-Estuaire dans ses obligations de concessionnaire du port de Fécamp.

J'attire votre attention plus particulièrement sur la situation du port de commerce et l'indisponibilité répétée de l'outillage portuaire qui porte non seulement préjudice commercial aux entreprises qui en dépendent mais également, nuit durablement à l'attractivité et au développement du port de Fécamp.

Depuis le mois d'août 2020, le Département a multiplié ses actions et a apporté son soutien financier pour remédier à ces difficultés. Force est de constater que, malgré nos échanges réguliers et l'engagement sans faille de la collectivité à vos côtés, les grues ne fonctionnent toujours pas et aucune solution de substitution pérenne n'est mise en œuvre.

Plus récemment, un mouvement social de vos personnels grutiers faisant valoir leur droit de retrait dans le cadre de l'utilisation d'une grue est venu compliquer la situation. A la suite de leur refus de décharger un navire de néphéline, l'opérateur SEA INVEST a dû recourir au dernier moment à une solution de substitution dans le port de Honfleur, engendrant d'importants surcoûts pour l'entreprise concernée, sans compter le risque de perdre ce trafic à terme à Fécamp.

Face à cette situation intolérable, et en application de la convention de concession d'outillage public, et plus particulièrement de l'article 15 relatif aux obligations du concessionnaire, je me vois contraint de vous adresser cette mise en demeure afin de mettre immédiatement à disposition des usagers du port de commerce de Fécamp, par tous moyens utiles y compris la location à vos frais, les engins de chargement et déchargement ainsi que le personnel nécessaire au bon fonctionnement des opérations de manutention.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Le président du Département,

Bertrand BELLANGER